



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

indemnités journalières

Question écrite n° 119833

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le congé maternité des médecins généralistes. Aujourd'hui, force est de constater que l'insuffisance de protection sociale en cas de maternité est le principal frein à l'installation libérale précoce des jeunes femmes médecins. Celles-ci sont en effet de plus en plus nombreuses à choisir majoritairement l'exercice salarié. Malheureusement, cette réalité sociologique vient accroître le déficit en médecins libéraux. Afin d'inverser cette tendance, la création d'un avantage supplémentaire maternité semble nécessaire. Une telle disposition pourrait être intégrée au prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale. À l'image de l'avantage supplémentaire vieillesse, l'avantage supplémentaire maternité pourrait constituer un complément aux prestations versées aux femmes médecins conventionnées. Son montant pourrait être équivalent à un SMIC par mois d'arrêt lié à la maternité, que ce soit dans le cadre du congé légal ou de la maladie. Il lui demande donc d'indiquer s'il entend soutenir l'instauration de l'avantage supplémentaire maternité pour corriger une injustice et améliorer l'offre de soins notamment en médecine générale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119833

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 11008

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)